

Le SCOT de Chartres métropole entame sa mue

Daniel Guéret, Vice-président de l'agglomération en charge de l'aménagement du territoire, nous explique pourquoi.

Notre Agglo : Pour quelles raisons l'agglo entame-t-elle une révision de son schéma de cohérence territorial ?

Daniel Guéret : « Pour deux raisons principales : notre territoire s'est sensiblement élargi depuis 2011 et les réformes en cours viendront peut-être en modifier les contours. Nous sommes désormais plus nombreux autour de la table de travail. C'est une chance et elle s'accompagne d'une préoccupation permanente, celle que chacune de nos communes trouve sa place dans le projet que nous aurons décidé de mettre en œuvre. Par ailleurs, le contexte institutionnel, budgétaire, économique et social est en mutation permanente, le SCOT

est l'outil qui permet à notre territoire de s'organiser et de définir son ambition dans cet environnement instable.

Ces dernières années ont vu des avancées majeures : nous avons défini de grandes orientations stratégiques en matière de déplacement (Plan de Déplacements Urbains, PDU), d'habitat (Programme Local de l'Habitat, PLH), d'aménagement commercial (Document d'aménagement commercial, DAC), de maîtrise de la consommation d'énergie et d'adaptation au changement climatique (Plan Climat Energie Territorial, PCET), de biodiversité (Trame Verte et Bleue, Plan vert).

Nous avons réalisé et mis sur les rails de grands projets d'équipe-

ments et de services (L'odyssée, le pôle d'échange multimodal de la gare de Chartres, le futur parc des expositions, le futur complexe culturel et sportif, le projet de cité administrative...). L'aménagement en 2x2 voies et la réalisation du contournement Est de l'agglomération par la mise en concession autoroutière de la RN 154 apportera également un grand changement pour le fonctionnement de notre territoire.

Le SCoT va donc nous permettre de renforcer la cohérence de toutes nos actions à l'échelle de ce territoire élargi et de les traduire directement dans des principes d'aménagement et d'urbanisme que nous suivrons pour les 15 prochaines années. »



VA : Concrètement, en quoi la poursuite des travaux du SCOT est-elle nécessaire pour préparer l'avenir de notre territoire ?

D G : « Nous y traitons d'enjeux essentiels pour l'ensemble de nos communes, petites et grandes.

- L'attractivité de notre territoire est le réel moteur de son développement. Le SCoT nous amènera à travailler sur nos atouts pour attirer de nouvelles entreprises mais également de nouveaux habitants. Nous devons d'avantage valoriser tout ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie et au rayonnement du territoire : les manifestations telles que Chartres en lumière, le positionnement en faveur de l'émergence du sport de haut niveau, le développement des pistes cyclables et donc de l'usage du vélo, mais aussi la qualité de l'accueil des entreprises (Jardin d'entreprise, Pôles Ouest,...), notre ancrage au cœur du pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley...
- Pour faire face aux nouveaux besoins des familles et à une mobilité résidentielle accrue, notre offre en logements doit évoluer. Le SCoT devra nous permettre d'anticiper les besoins futurs et d'imaginer les nouveaux espaces de vie de demain.
- Enfin, le SCoT en tant qu'outil d'organisation et d'aménagement du territoire va nous aider à relever le défi de la fluidité et de l'accessibi-



Daniel Guéret, ici aux côtés de François Bonneau (à droite), Président de la Région Centre, le 2 septembre dernier.

lité pour tous à l'offre remarquable d'équipements, de commerces, de services et d'emplois présente notamment dans les neuf communes du pôle aggloméré (Chartres, Luisant, Lucé, Mainvilliers, Lèves, Le Coudray, Barjouville, Morancez, Champhol). Il s'agit de faciliter la mobilité mais également d'organiser et répartir au mieux les secteurs de développement urbain. De plus, notre stratégie devra satisfaire les obligations fixées par le Grenelle de l'environnement et par la récente loi dite « ALUR » en préservant les espaces agricoles et naturels. Le SCoT nous amènera à envisager de

nouveaux modes d'aménagement moins consommateurs d'espace et contribuant à l'amélioration de la biodiversité. »

VA : Le SCOT est donc en marche, quelles sont les prochaines étapes du processus engagé par les élus ?

D G : « Depuis l'installation du nouveau conseil communautaire, nous favorisons l'échange et consacrons une écoute particulière à chacun, élus mais aussi partenaires de l'agglomération, afin d'aboutir à une vision partagée. Un diagnostic de notre territoire a été élaboré sur des domaines aussi divers que l'économie, les technologies de l'information, la mobilité et les déplacements, l'habitat et le logement, l'agriculture et le développement... Des ateliers thématiques ont été organisés ainsi que des séances plénières. Désormais, il s'agit d'élargir le débat en invitant les habitants à s'informer et à participer aux échanges sur le projet de SCoT par :
 - Le **site internet** de Chartres métropole (www.chartres-metropole.fr)
 - Une **exposition itinérante** (voir encadré)
 - Une **réunion publique** (voir encadré)
 - La mise à la disposition du public du **diagnostic** du territoire du SCoT accompagné d'un registre destiné à recueillir leurs observations. »

Le débat est ouvert...

Exposition itinérante et réunion publique pour s'informer

• Exposition itinérante : aux heures d'ouverture des mairies

- **Chartres :** accueil de la mairie, guichet unique 32 Boulevard Chasles, du 22/09 au 10/10
- **Sours :** mairie, du 13/10 au 31/10
- **Mignières :** mairie, du 3/11 au 21/11
- **St Georges sur Eure :** mairie, du 24/11 au 12/12
- **Jouy :** mairie, du 15/12 au 02/01/2015

• Réunion publique sur le diagnostic du SCoT :

- le mardi 14 octobre à 18h30, à l'espace Soutine de Lèves.